



Châteauroux, le 27/06/2019

COMPTE-RENDU de la CAPL n°3 (Agents) du 27/06/2019

Représentants de l'Administration : Mme DESBOIS, Mme DESLANDES

Secrétaire : M. BRIGAND

Représentants FO DGFIP : Céline LACOMBE, Benoît PIRONAUD

La CAPL s'est ouverte à 14h00.

Aucune déclaration liminaire n'ayant été lue, nous avons donc abordé l'ordre du jour.

1°) Approbation des Procès-Verbaux des CAPL du 13/11/2018 et 19/02/2019

Ces procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

2°) Mouvement local de mutation au 1^{er} Septembre 2019 des Agents Administratifs des Finances Publiques

La DDFIP de l'Indre a subi 5 départs à la retraite et 3 départs volontaires ou promotion pour 2019 concernant les Agents Administratifs,

2 arrivées sont constatées au mouvement de mutations nationales, dont 1 personne déjà EDR au sein du département.

Le déficit d'emplois au sein de notre département se creuse encore davantage...

Les 9 postes vacants étaient répartis comme suit :

- 1 à la Pairie Départementale
- 1 à la Trésorerie de Châtillon-Sur-Indre
- 1 aux Services Communs du CDFIP de Châteauroux
- 3 au SIP de Châteauroux
- 1 au SIP de La Châtre
- 1 à la Trésorerie d'Issoudun
- 1 au SIP/SIE d'Issoudun

Les représentants du personnel ont fait remarqué à la Direction que 3 emplois vacants n'avaient pas été indiqués dans la note sur les mouvements de mutations locales 2019 de la DDFIP de l'Indre :

- 1 à la Trésorerie de Châtillon-sur-Indre
- 1 au SPFE de Châteauroux 1
- 1 en EDR

La Direction a justifié la situation de la façon suivante :

- concernant le poste vacant à Châtillon, celui-ci est occupé par un agent ALD en situation de handicap recruté l'année dernière et doit continuer d'être pourvu par ce dernier ;
- concernant le poste vacant au SPFE de Châteauroux 1, un emploi PACTE a été recruté le 1^{er} Décembre 2018 et sera titularisé au 1^{er} Décembre 2019 ;
- concernant le poste vacant en EDR, personne ne s'était inscrit au vivier lors de l'appel à candidatures.

De plus, la Directrice a indiqué que même si les postes n'étaient pas offerts au mouvement local, les agents, le souhaitant, pouvaient toujours faire une demande sur ceux-ci (sans certitude d'avoir satisfaction).

La Direction a tenu compte de la remarque et fera en sorte, l'année prochaine, de remédier à ces anomalies.

Aucun des 2 agents entrant n'obtient ses 2 premiers vœux :

- 1 affecté à la Pairie Départementale
- 1 détaché pour une année au SIP de Châteauroux après proposition de la Direction (plus de postes vacants dans son affectation nationale « Châteauroux-Gestion des Comptes Publics », le poste de Châtillon étant réservé...).

Les représentants du personnel ont voté contre ce projet à l'unanimité.

Ce vote défavorable n'est pas destiné contre nos collègues, mais est motivé par le fait que ceux-ci n'obtiennent pas une totale satisfaction de leurs vœux, que les règles de gestion ont partiellement été respectées et que 8 postes restent désespérément vacants...

Encore une fois, les détachements restent une variable d'ajustement préconisée par la Direction mais dans les limites de sa volonté...

La Directrice nous a ensuite présenté l'affectation des agents à sa disposition :

- 1 au PRS
- 2 à la DDFIP
- 1 à la Trésorerie Municipale de Châteauroux
- 1 à la Trésorerie de Châtillon-sur-Indre
- 1 au SIP de La Châtre
- 1 à la Trésorerie du Blanc

Leur situation reste identique à celle de l'année passée.

La Direction nous a indiqué que le poste vacant aux services communs du CDFIP de Châteauroux ferait sûrement l'objet d'un appel à candidature courant de l'année 2020.

Si vous ne voulez pas être trop impactés par le projet de « Géographie revisitée », n'hésitez pas à postuler !

3°) Questions diverses

1 départ en retraite connu au 1^{er} Janvier 2020 concernant les Agents Administratifs.

Vos représentants FO-DGFIP ont questionné la Directrice sur le projet de nombre d'emplois supprimés dans le cadre de la « Géographie revisitée ». Aucune réponse ne nous a été apportée. Un « contrat » sur les 3 années à venir sera signé au niveau national à la fin de l'été. Nous pouvons donc espérer une réponse au niveau local au début de l'automne. La saison des sports d'hiver ne battant pas encore son plein à ce moment-là, les descentes sont toujours un peu plus compliquées...

Concernant ces messieurs, vos représentants FO-DGFIP ont demandé s'il y avait une tenue correcte exigée en ces périodes de canicule. En effet, supporter une chaleur étouffante dans un pantalon n'est pas forcément la panacée. La Directrice ne s'y oppose pas, tant que la tenue reste décente, sous accord du chef de service. Vous pouvez donc sortir vos bermudas !

Certains de nos collègues se retrouvent embêtés pour garder leurs enfants en cette période de forte chaleur, certaines écoles étant fermées. Il a donc été demandé si l'absence prise pour les garder rentrait dans le cadre de « l'autorisation d'absence pour garde d'enfants ». Le service RH va se renseigner et reviendra vers les représentants du personnel en CAPL afin de fournir une réponse certaine.

Fin de la séance à 14h49.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**
DDFiP de l'Indre – SAR
10 rue Albert 1er
36019 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02.54.60.27.11 Mail : fo.ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr